MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1083 16 juillet 2002

SOMMAIRE

Alfaed Holding S.A., Luxembourg 51980	Luxembourg	51950
Avedon S.A., Luxembourg 51950	Murciaco S.A., Luxembourg	51955
B&C Finanziaria, S.à r.l., Luxembourg 51944	Murciaco S.A., Luxembourg	51958
Banque Audi Luxembourg S.A., Luxembourg 51983	New Europe East Investment Fund, Sicaf, Luxem-	
Banque Audi Luxembourg S.A., Luxembourg 51983	bourg	51946
Banque Audi Luxembourg S.A., Luxembourg 51983	New Europe East Investment Fund, Sicaf, Luxem-	
Cafécafé, S.à r.l., Dudelange 51943	bourg	51946
Capricorno Holding S.A., Luxembourg 51984	Olumpios Holding S.A., Luxembourg	51940
Carmel Design Group S.A., Diekirch 51941	Olumpios Holding S.A., Luxembourg	51940
D.G.O. Holding S.A., Deutsche Gesellschaft für	Olumpios Holding S.A., Luxembourg	51940
Organisation Holding S.A., Luxembourg 51941	On Air Productions Luxembourg, S.à r.l., Hespe-	
D.G.O. Holding S.A., Luxembourg 51941	range	51977
Datagest, S.à r.l., Luxembourg 51953	P & N Consult S.A., Luxembourg	51974
DePfa European Property Holding Nr. 1 S.A.,	P & N Consult S.A., Luxembourg	51974
Luxemburg 51944	P & N Consult S.A., Luxembourg	51974
DRM Lux, Diot Risk Management (Luxembourg)	P & N Consult S.A., Luxembourg	51974
S.A., Luxembourg	Paguro, S.à r.l., Luxembourg	51947
Eco-Eco S.A 51960	ProLogis Belgium, S.à r.l., Luxembourg	51955
EuSign S.A., Luxembourg	ProLogis France XXVI, S.à r.l., Luxembourg	51951
EuSign S.A., Luxembourg 51975	ProLogis France XXVI, S.à r.l., Luxembourg	51951
Exxonne Holding S.A., Luxembourg 51967	ProLogis France XXVI, S.à r.l., Luxembourg	51951
Fin-Contrôle S.A., Luxembourg 51947	ProLogis France XXVI, S.à r.l., Luxembourg	51952
Immobest, S.à r.l., Luxembourg 51976	ProLogis Poland II, S.à r.l., Luxembourg	51954
ING LPFE Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg 51967	ProLogis Spain VIII, S.à r.l., Luxembourg	51952
Intereuropean Finance & Energy Holding S.A.,	ProLogis Spain VIII, S.à r.l., Luxembourg	51952
Luxembourg 51960	ProLogis Spain VIII, S.à r.l., Luxembourg	51953
International Lacquers S.A., Bettembourg 51959	ProLogis Sweden, S.à r.l., Luxembourg	51954
International Lacquers S.A., Bettembourg 51975	ProLogis UK XXXIV, S.à r.l., Luxembourg	51959
International Lacquers S.A., Bettembourg 51975	ProLogis UK XXXV, S.à r.l., Luxembourg	51955
Kalmo Finance Holding S.A., Luxembourg 51947	Promoscents Holding S.A., Luxembourg	51981
Karat, GmbH, Wasserbillig51960	Raiffeisen Sadeco Alfa AG, Luxemburg	51945
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg. 51951	Salux S.A.H., Luxembourg	51946
Kundera S.A.H., Luxembourg 51954	St. James's Place Capital Sicav, Luxembourg	51967
Lexicon S.A., Luxembourg 51966	Sud Finance S.A., Luxembourg	51961
Lulubi Holding S.A., Luxembourg 51959	The Big Eagle S.A., Luxembourg	51984
Made 56 S.C.I., Pétange 51973	Union Sportive Limpertsberg, A.s.b.l., Luxem-	
Mami SCI, Diekirch	bourg	51978
Mats, S.à r.l., Luxembourg 51946	Unitrans S.A., Foetz	51977
Merrill Lynch Global Currency Bond Series, Sicav,	VIP Domotec, S.à r.l., Leudelange	51942
Luxembourg 51950	VIP Domotec, S.à r.l., Leudelange	51942
Merrill Lynch Global Currency Bond Series, Sicav,	Westerngem Holding S.A., Luxemburg	51977

MAMI SCI, Société Civile Immobilière familiale.

Siège social: L-9265 Diekirch, 32, rue du Palais.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Monsieur Michel Lacaf, professeur-ingénieur, demeurant à L-4970 Dippach, 64, rue des 3 Cantons, agissant tant en son nom que pour compte de sa mère,

Madame Madeleine dite Mady Olsem, épouse Roland Lacaf, femme au foyer, demeurant à L-9265 Diekirch, 32, rue du Palais, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Apt, le 15 avril 2002.

Lequel comparant agissant ès qualités, a arrêté comme suit les statuts d'une société civile familiale à constituer entre eux:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1er. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

- Art. 2. La société prendra la dénomination de MAMI SCI.
- Art. 3. Le siège social est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts sociales

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:
 - 1.- Madame Madeleine dite Mady Olsem, épouse Roland Lacaf, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales 99

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- **Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés. L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Assemblée générale

- Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.
- Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

- **Art. 16.** L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.
 - Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2002 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 745,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Madeleine dite Mady Olsem, épouse Roland Lacaf, prénommée, laquelle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de prendre hypothèque et donner mainlevée.

2.- Le siège de la société est établi à L-9265 Diekirch, 32, rue du Palais.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lacaf, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 135S, fol. 12, case 1. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 mai 2002.

P. Decker.

(01783/206/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mai 2002.

OLUMPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 58.944.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 31 décembre 2001 que:

- 1) Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale a renouvelé le mandat des administrateurs et a nommé nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, pour une période de six années, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2007.
- 2) Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros.

Par application du taux de conversion de EUR 1,- = LUF 40,3399, le capital social de LUF 10.000.000,- est ainsi converti en EUR 247.893,52.

En conséquence, tous les autres postes du bilan sont convertis pareillement en euros aux taux officiels.

En conséquence, les 1^{er} et 4^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- «1er alinéa. Le capital social souscrit est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»
- «4ème alinéa. Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35219/535/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

OLUMPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 58.944.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(35220/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

OLUMPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 58.944.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(35222/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

D.G.O. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 24.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

(34942/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

D.G.O. HOLDING S.A., DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ORGANISATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 24.220.

Extrait des décisions de l'assemblée générale du 14 novembre 2001

L'assemblée décide de remanier les organes sociaux comme suit pour une durée de six ans:

Conseil d'Administration:

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, 8, rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg,

Madame Yvette Ferrari, comptable, 8, rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg,

Madame Gilberte Nestler, comptable, 18, rue Michel Rodange, L-4306 Esch-sur-Alzette.

Commissaire:

Monsieur Patrick Uhres, homme d'affaires, 8, rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prennent fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34953/603/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

CARMEL DESIGN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade. R. C. Diekirch B 4.866.

_

Assemblée générale extraordinaire du 4 février 2001

L'an deux mille un, le quatre février, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme CARMEL DESIGN GROUP S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Michels Eric, employé privé, demeurant à B-4760 Büllingen, Krewinkel 19A
- Faber Simone, employée privée, demeurant à L-9807 Hosingen, 23, Cité Thiergart.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Démission comme administrateur de Monsieur Robert Olbrrechts, graphic designer, demeurant à B-4053 Embourg, 5, rue les Heids et nomination d'un nouvel administrateur.
- 2. Démission comme administrateur de Monsieur Patrice Lejeune, industrial designer, demeurant à B-4960 Malmédy, 14B, route de Waimes et nomination d'un nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission comme administrateur de Monsieur Robert Olbrrechts, préqualifié et lui donne pleine décharge pour son mandat.

L'assemblée générale nomme administrateur, Monsieur Aillaud Gilbert Joseph, demeurant à B-4800 Verviers, 8, rue Francomont.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission comme administrateur de Monsieur Patrice Lejeune, préqualifié et lui donne pleine décharge pour son mandat.

L'assemblée générale nomme administrateur, Monsieur Van der Rest Laurent, demeurant à B-1060 Bruxelles, 13, rue de Parme.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Aillaud Gilbert Joseph, préqualifié;
- Monsieur Van der Rest Laurent, préqualifié;
- Monsieur Paul Müller, préqualifié.

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Van der Rest Laurent, préqualifié.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donnée lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Signatures.

Liste de présence à l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2001

Actionnaires	Parts	Voix	Mandataire	Signature
LUCKY INVEST HOLDING S.A.H	1.150	1.150		Signature
Müller Paul	100	100		Signature
Total: 1.250 sur les 1.250 actions composant le capital so-	1.250			
cial				

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés et totalisent 1.250 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 1.250 voix.

P. Müller / E. Kisters / E. Michels / S. Faber

Le Président / Le Secrétaire / Les scrutateurs

Enregistré à Diekirch, le 7 mai 2002, vol. 270, fol. 68, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01796/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mai 2002.

VIP DOMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., 41, rue de la Poudrerie. R. C. Luxembourg B 45.626.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Leudelange le 25 avril 2002

Les associés de la VIP DOMOTEC, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR au 1^{er} janvier 2001 de la façon suivante:

Le capital social de EUR 175.000,- est représenté par 700 parts sociales de EUR 250,- chacune, entièrement libérées en numéraire.

Leudelange, le 25 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35226/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

VIP DOMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., 41, rue de la Poudrerie. R. C. Luxembourg B 45.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 64, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour VIP DOMOTEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35228/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

CAFÉCAFÉ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu

Carlos Manuel Martins Dos Santos Frazao, employé, demeurant à L-8318 Capellen, 9, rue Henri Funck.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

- **Art. 1**er La société prend la dénomination de CAFÉCAFÉ.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.
 - Art. 6. En cas de pluralité des associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. lis peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par Carlos Manuel Martins Dos Santos Frazao, employé, demeurant à L-8318 Capellen, 9, rue Henri Funck.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à six cent soixante-dix (670,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
- 1) Carlos Manuel Martins Dos Santos Frazao, employé, demeurant à L-8318 Capellen, 9, rue Henri Funck, gérant administratif.
 - 2) Joao Manuel Sequeira Romizio, cuisinier, demeurant à L-3429 Dudelange, 152, route de Burange, gérant technique. La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martins Dos Santos Frazao et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2002, vol. 867, fol. 88, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 mai 2002.

F. Molitor.

(35131/223/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

B&C FINANZIARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 83.368.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002

- Madame Nathalie Triolé, demeurant à Elzange (France) a été nommée gérante de la société en remplacement de Monsieur Giovanni Peluso, gérant démissionnaire. Le nouveau gérant entrera en fonction le 15 février 2002.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35100/794/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING NR. 1 S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 398, route d'Esch. H. R. Luxemburg B 71.856.

Im Jahre zweitausendzwei, den fünfzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Patrick van Hees, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg),

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft DePfa EURO-PEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A., mit Sitz zu L-1471 Luxemburg, 398, route d'Esch, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 23. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 931 vom 7. Dezember 1999, (hiernach «die Gesellschaft»).

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert, und zum letzten Mal, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 21. Februar 2002, noch nicht im Mémorial veröffentlicht;

auf Grund einer Substitutions-Vollmacht ihm erteilt durch den Verwaltungsrat gemäß Beschluß durch Rundschreiben, diese Beschlüsse und Vollmacht von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu dokumentieren:

- I.- Daß das gezeichnete Aktienkapital der vorbezeichneten Aktiengesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOL-DING Nr. 1 S.A. sich augenblicklich auf sechsundvierzig Millionen fünfhundertsechzigtausend Euro (EUR 46.560.000,-), beläuft, eingeteilt in dreiundzwanzig Millionen zweihundertachtzigtausend (23.280.000) Stückaktien ohne Nennwert, alle voll eingezahlt.
- II.- Daß gemäß Artikel fünf der Satzungen, das genehmigte Kapital der Gesellschaft auf neunzig Millionen sechshundertfünfzigtausend Euro (EUR 90.650.000,-) festgesetzt wurde und der Verwaltungsrat ermächtigt wurde, über die Verwirklichung dieser Kapitalerhöhung zu beschließen, wobei Artikel fünf der Satzungen nach einer durchgeführten Kapitalerhöhung als automatisch angepaßt anzusehen ist.
- III.- Daß der Verwaltungsrat, in Gemäßheit der ihm durch Artikel fünf der Satzung erteilten Vollmachten, beschlossen hat, eine Teilerhöhung des Aktienkapitals zu verwirklichen und zwar um den Betrag von vierundvierzig Millionen neunzigtausend Euro (EUR 44.090.000,-), um so das gezeichnete Aktienkapital von seinem jetzigen Betrag von sechsundvierzig Millionen fünfhundertsechzigtausend Euro (EUR 46.560.000,-) auf neunzig Millionen sechshundertfünfzigtausend Euro (EUR 90.650.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweiundzwanzig Millionen fünfundvierzigtausend (22.045.000) neuen Stückaktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden Aktien.
- IV.- Daß gemäß den an den Verwaltungsrat erteilten Ermächtigungen und in Gemäßheit von Artikel fünf der Satzung, der Verwaltungsrat die Zeichnung der zweiundzwanzig Millionen fünfundvierzigtausend (22.045.000) neuen Stückaktien angenommen hat, dieselben wurden voll in bar durch die bestehenden Aktionäre proportional zu den von ihnen gehaltenen Aktien auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A. eingezahlt, so daß die Summe von vierundvierzig Millionen neunzigtausend Euro (EUR 44.090.000,-), der letztgenannten Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar durch Vorzeigen der Zeichnungsund Einzahlungsbelege nachgewiesen wurde.
- V.- Daß zufolge dieser Kapitalerhöhung des Aktienkapitals Artikel fünf, Absatz eins der Satzung abgeändert wird und nunmehr folgenden Wortlaut hat:

«Art. 5. Absatz eins.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt neunzig Millionen sechshundertfünfzigtausend Euro (EUR 90.650.000,-), eingeteilt in fünfundvierzig Millionen dreihundertfünfundzwanzigtausend (45.325.000) Stückaktien ohne Nennwert.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlaß dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka EUR 441.000,- geschätzt. Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 12CS, fol. 61, case 6. – Reçu 440.900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 mai 2002.

(35180/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

RAIFFEISEN SADECO ALFA AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch. H. R. Luxemburg B 76.752.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwei, den dreiundzwanzigsten April

Ist vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Grossherzogtum Luxemburg, erschienen:

RAIFFEISEN INVESTMENT AG, eine Gesellschaft österreichischen Rechts, mit Sitz in Wien und der Geschäftsadresse 1030 Wien, Reisnerstrasse 40, protokolliert im Firmenbuch des Handelsregisters Wien zu FN 34.936 b;

hier vertreten durch Herrn Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, handelnd als Bevollmächtigter der Gesellschaft, durch Vollmacht vom zweiundzwanzigsten April zweitausendzwei.

Der Komparent, handelnd als alleiniger Aktionär, ersucht den unterzeichneten Notar folgende Erklärungen und Feststellungen aufzunehmen:

I.- Der Komparent ist alleiniger Aktionär der Aktiengesellschaft RAIFFEISEN SADECO ALFA AG, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch (im folgenden «die Gesellschaft»), gegründet gemäss Gründungsurkunde durch den unterzeichneten Notar am 20. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 824 am 10. November 2000 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 76.752.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch notarielle Urkunde vom 15. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 624 vom 10. August 2001.

- II.- Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfunddreissigtausend (35.000,-) EUR, und ist eingeteilt in siebzehntausendfünfhundert (17.500) Aktien, davon siebzehntausendvierhundertneunundneunzig (17.499) Aktien der Kategorie A und eine (1) Aktie der Kategorie B, mit einem Nennwert von zwei (2,-) EUR per Aktie, welche vollständig eingezahlt sind.
- III.- Der Erschienene erklärt in seiner Funktion als alleiniger Aktionär, dass er über vollständige Kenntnis der Satzung sowie der finanziellen Situation der Gesellschaft verfügt.
- IV.- Der Komparent erklärt in seiner Funktion als alleiniger Aktionär hiermit ausdrücklich, die Liquidation und Auflösung der Gesellschaft durchzuführen.
- V.- Der Komparent erklärt, dass alle Aktiva und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an ihn übertragen wurden, dass er alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, etwaige Aktiva und Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen und für sämtliche, bis jetzt nicht bekannte Verbindlichkeiten haftet.
- VI.- Nach dieser Liquidation wird den Verwaltungsratsmitgliedern und den Rechnungskommissaren volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt.
 - VII.- Die Annulierung des Aktienregisters der Gesellschaft wird durchgeführt und dem Notar vorgelegt.
- VIII.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz aufbewahrt.
- IX.- Mit Zeichnung der notariellen Urkunde gehen sämtliche Wirtschaftsgüter der RAIFFEISEN SADECO ALFA AG in das unbeschränkte Eigentum der RAIFFEISEN INVESTMENT AG über. Dieser Übergang wird spätestens mit Zeichnung der notariellen Urkunde wirksam und nicht erst mit der Eintragung im Handelsregister.

Hierüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument dem Komparenten, welcher dem beurkundenden Notar mit seinem Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, vorgelesen und erklärt wurde, hat dieser es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Enregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 30. April 2002, Band 867, Blatt 81, Feld 9. - Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt. Beles, den 13. Mai 2002.

J.-J. Wagner.

(35158/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

MATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 71.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

(34943/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

SALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.844.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

SALUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(34982/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 42.020.

The annual general meeting of shareholders held on April 24, 2002, took the following resolutions:

Board of Directors and Auditors

The Meeting approved the re-election of Mr Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve (3, place des Bergues CH-1201, Geneva, Switzerland), Mr James M. Brown (11100 Santa Monica Blvd CA 90025-3384, Los Angeles, U.S.A.), Mr William Bannister-Parker (25, Bedford Street WC2E 9HN, London, United Kingdom), Mr Steven R. Fenton (5, rue Plaetis, L-2338, Luxembourg), Mr Koenraad Foulon (25, Bedford Street WC2E 9HN, London, United Kingdom), and Mr Lam Nguyen-Phuong (25, Bedford Street WC2E 9HN, London, United Kingdom) as Directors of the Fund and re-appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., (400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg) as Auditor of the Fund.

For the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 29, 2002.

For NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND

For and behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S.R. Fenton

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35094/013/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 42.020.

Le rapport annuel en date du 31 décembre 2001 de NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S.R. Fenton

Managing Director

(35095/013/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

KALMO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.935.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

KALMO FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(34983/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.230.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

FIN-CONTRÔLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(34984/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

PAGURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Carlo Merolli, avocat, demeurant à Rome, Via Vincenzo Tiberio, 38 (Italie),

ici représenté par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration lui délivrée à Rome, le 9 avril 2002,

laquelle procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant représenté comme il est dit a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre Ier .- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1 er. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ou l'extension que ce soit à Luxembourg ou ailleurs dans le monde.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de PAGURO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-), représenté par huit mille cinq cents (8.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2002.

Souscription - Libération

Les huit mille cinq cents (8.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social fixé ci-avant à huit cent cinquante mille Euros (EUR 850.000,-) ont été souscrites et intégralement libérées par l'associé unique, Monsieur Carlo Merolli, prénommé, par apport en nature des immeubles suivants:

I/ Un magasin sis dans la commune de Rome, Viale Anicio Gallo 94 et 98/A, au premier étage se composant de quatre locaux, le tout inscrit au Nuovo Catasto Edilizio Urbano de la commune de Rome, foglio 965 particella 414 comme suit:

- subalterni 37 (disimpegno), zona censuaria 5, categoria C/2 classe 5;
- subalterni 30 (interno A), zona censuaria 5, categoria C/2 classe 5;
- subalterno 31 (interno B), zona censuaria 5, categoria C/2 classe 5;
- subalterno 32 (interno C) zona censuaria 5, categoria C/1 classe 5.

II/ Un appartement avec deux caves numéros 26 et 29 et une pièce débarras, le tout sis dans la commune de Rome, Via Vincenzo Tiberio, 38 inscrit au Nuovo Catasto Edilizio Urbano de la commune de Rome, foglio 253, particella 69 sub 502, interno. 13, zona censuaria 4, categoria A/2 classe 5.

III/ Le garage numéro 23, sis dans la commune de Rome, Via Vincenco Tiberio, 36, inscrit au Nuovo Catasto Edilizio Urbano de la commune de Rome, foglio 253, particella 60 sub 1, zona censuaria 4, categorio C/6 classe 7.

Titre de propriété

Monsieur Carlo Merolli, prénommé est devenu propriétaire des immeubles ainsi apportés comme suit:

- a.- l'immeuble sub I/ suivant acte reçu par Maître Francesco Fenoaltea, notaire de résidence à Rome, en date du 20 décembre 1971 sous le numéro 20.448 de son répertoire, transcrit en date du 24 décembre 1971 sous le numéro 74.902 et suivant acte reçu par Maître Franceso Fenoaltea, prénommé en date du 22 décembre 1971,
- b.- l'immeuble sub II/ suivant acte reçu par Maître Francesco Fenoaltea, prénommé, en date du 1^{er} avril 1977 sous le numéro 297.277 de son répertoire.
- c.- l'immeuble sub III/ suivant acte reçu par Maître Paolo Fenoaltea, notaire de résidence à Rome, en date du 29 avril 1999 sous le numéro 1519 de son répertoire, transcrit en date du 6 mai 1999 sous le numéro 21.301.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales. Il résulte d'une attestation délivrée par Maître Enrico Fenoaltea, notaire de résidence à Rome en date du 11 avril 2002, ladite attestation étant annexée au rapport du réviseur d'entreprise H.R.T. REVISION, S.à r.l., mentionné ci-après, que les immeubles ne sont grevés d'aucune inscription.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Monsieur Paolo Sbordoni, commercialista, demeurant à Rome, via Nicotera 31, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Monsieur Paolo Sbordoni, prénommé, est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur, en date du 17 avril 2002, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

11, Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins à 8.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de PAGURO, S.à r.l. à émettre en contre-partie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de PAGURO, S.à r.I

H.R.T. REVISION, S.à r.l. (signature)»

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ dix mille cinq cent soixante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- 2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée: Madame Luiseila Moreschi, prénommée.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 mai 2002, vol. 421, fol. 38, case 12. – Reçu 8.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2002. Signature.

(35132/242/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

DRM LUX, DIOT RISK MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 49.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

 $Pour\ DIOT\ RISK\ MANAGEMENT\ (LUXEMBOURG)\ S.A.$

Signature

(35048/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 29.815.

Les comptes annuels en date du 30 novembre 2001 de MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES SICAV, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 567, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES, SICAV

For and on behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

R. Theissen

Deputy Managing Director

(35091/013/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 29.815.

EXTRACT

The annual general meeting of shareholders held on April 4, 2002, took the following resolutions:

Board of Directors

The Meeting approved the re-election of the Directors of the Board of Directors Mr Martin Buss (Cape Town Republic of South Africa), Mr Terry K. Glenn (Priceton New Jersey) and Mr Jean-Claude Wolter (Biel Switzerland) for the period ending on the date of the Annual General Meeting to be held on November 30, 2002.

Auditors

The Meeting approved the re-election of the Auditors, DELOITTE AND TOUCHE for the period ending on the date of the Annual General Meeting to be held on November 30, 2002.

For the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 May 2002.

For MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES

For and on behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S.R. Fenton

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 567, fol. 98, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35092/013/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

AVEDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 77.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(35186/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 6.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Signature

(35096/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis FRANCE XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.276.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 27, 2002 five hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, have been transferred to ProLogis MAN-AGEMENT, S.à r.l., acting in its own name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35101/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis FRANCE XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.276.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 27, 2002 five hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., acting in its own name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), have been transferred to ProLogis EUROPEAN HOLDINGS III, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35102/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis FRANCE XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.276.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 27, 2002 five hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS III, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE III having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35103/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis FRANCE XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.276.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 27, 2002 one share held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis EUROPEAN FINANCE III, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN HOLDINGS III, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35104/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis SPAIN VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 79.906.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 27, 2002 six thousand nine hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS III, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE III, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35105/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis SPAIN VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 79.906.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 27, 2002 six thousand nine hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., acting in its own name and on behalf of ProLogis EURO-PEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), have been transferred to ProLogis EUROPEAN HOLDINGS III, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

. Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35106/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis SPAIN VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 79.906.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 27, 2002 six thousand nine hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e., ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., have been transferred to ProLogis MAN-AGEMENT, S.à r.l., acting in its own name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35107/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

DATAGEST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 42.842.

L'an deux mille deux, le onze avril.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DATAGEST, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg section B numéro 42.842, constituée suivant acte reçu le 29 janvier 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 9322.

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, propriétaire des deux mille (2.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social,

ici représentée par son gérant Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés. En cas d'empêchement temporaire du gérant technique, les affaires sociales peuvent être gérées par une ou plusieurs personnes désignées par les associés.

La société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou par la signature individuelle d'un gérant technique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article, après l'article 20 des statuts de la société et de renuméroter en conséquence les articles suivants.

L'article 21 aura la teneur suivante:

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 135S, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

J. Elvinger.

(35185/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis SWEDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 85.564.

Pursuant to a share purchase agreement dated April 4, 2002 five hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis EUROPEAN FINANCE III, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35108/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.778.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 29, 2002 five hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis EUROPEAN FINANCE II, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35109/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

KUNDERA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.509.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 636 du 14 décembre 1995, dont le capital social a été converti en euros aux termes d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, en date du 12 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1124 du 7 décembre 2001.

dont le capital social de la société est fixé à EUR 260.288,20 (deux cent soixante mille deux cent quatre-vingt-huit euros et vingt cents) représenté par 10.500 (dix mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, prénommé, en date du 29 avril 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2002, vol. 876, fol., case 8,

que la société dénommée KUNDERA, Société Anonyme Holding de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52.509,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2002.

F. Kesseler.

(35159/219/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis BELGIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.855.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 29, 2002 twenty shares held in the Company by its sole share-holder, i.e, ProLogis EUROPEAN FINANCE II, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

April 18, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35110/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis UK XXXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.058.

Pursuant to a share purchase agreement dated April 22, 2002 five hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis EUROPEAN FINANCE III, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE II, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

May 6, 2002

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35111/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

MURCIACO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 84.518.

Minutes of the meeting of the extraordinary general assembly of the shareholders held on 15th April 2002 at 5.00 p.m.

In the year two thousand and two, on the fifteenth of April.

Before the undersigned Maître Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MURCIACO S.A., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed dated 31st October 2001, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 84.518 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 339, page 19136. The articles of association have been amended pursuant to a deed of the Luxembourg Notary Me Joseph Elvinger, residing at Luxembourg, dated 18th December 2001 and not published yet in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have been further amended pursuant to a deed of the Luxembourg Notary Me Joseph Elvinger, residing at Luxembourg, dated 9th January 2002 and not published yet in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium), who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange (France).

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange (France).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as

the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 117,000 (one hundred seventeen thousand) shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.

- III. The agenda of the meeting is the following:
- 1) Decision to increase the statutory capital of the Company with an amount of one hundred sixty-two thousand Euro (EUR 162,000) in order to raise it from its current amount of five million eight hundred fifty thousand Euro (EUR 5,850,000) to six million twelve thousand Euro (EUR 6,012,000) by creating and issuing three thousand two hundred forty (3,240) new shares of fifty Euro (EUR 50);
- 2) Recognition of waiver of preferential rights of subscription of the existing shareholders with respect to the increase of the statutory capital;
 - 3) Recording of the subscription and liberation of the new shares by way of contribution in cash;
- 4) Amendment of article 5, first paragraph regarding the share capital of the Company so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

«The subscribed corporate capital is set at six millions twelve thousand Euro (EUR 6,012,000) Euro, divided into one hundred and twenty thousand two hundred forty (120,240) ordinary shares with a par value of fifty Euro (EUR 50) each, fully paid up.»

5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with Article 16.2 the Articles of Incorporation of the Company:

First resolution

The shareholders decide to increase the statutory capital of one hundred sixty-two thousand Euro (EUR 162,000) in order to raise it from its current amount of five million eight hundred fifty thousand Euro (EUR 5,850,000) to six million twelve thousand Euro (EUR 6,012,000) by creating and issuing three thousand two hundred forty (3,240) new shares of fifty Euro (EUR 50).

Second resolution

The existing shareholders waive their right to claims and preferential rights of subscription with respect to the increase of the statutory capital.

Third resolution

The shareholders records the subscription and the liberation of the three thousand two hundred forty (3,240) new shares.

1. PAI EUROPE III A FCPR

Here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium),

by virtue of a proxy established under private seal on 11th April 2002,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, PAT EUROPE III A FCPR to the ownership of ninety-one (91) shares for a total amount of four thousand five hundred and fifty Euro (EUR 4,550) and have fully paid up by contribution in cash.

2. PAI EUROPE III B FCPR

Here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium),

by virtue of a proxy established under private seal on 11th April 2002,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, PAI EUROPE III B FCPR to the ownership of one thousand six hundred and two (1,602) shares for a total amount of eighty thousand one hundred Euro (EUR 80,100) and have fully paid up by contribution in cash.

3. PAI EUROPE III C FCPR

Here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium),

by virtue of a proxy established under private seal on 11th April 2002,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, PAI EUROPE III C FCPR to the ownership of one thousand two hundred forty-three (1,243) shares for a total amount of sixty two hundred one hundred and fifty Euro (EUR 62,150) and have fully paid up by contribution in cash.

4. PAI EUROPE III D FCPR

Here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium),

by virtue of a proxy established under private seal on 11th April 2002,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, PAI EUROPE III D FCPR to the ownership of two hundred seventy four (274) shares for a total amount of thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 13,700) and have fully paid up by contribution in cash

5. PAI EUROPE III D2 FCPR

Here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium),

by virtue of a proxy established under private seal on 11 April 2002,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, PAI EUROPE III D2 FCPR to the ownership of thirty (30) shares for a total amount of one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) and have fully paid up by contribution in cash.

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Articles of the Company regarding the share capital in order to put it in accordance with the first resolution to read as follows:

«The subscribed corporate capital is set at six millions twelve thousand Euro (EUR 6,012,000) Euro, divided into one hundred and twenty thousand two hundred forty (120,240) ordinary shares with a par value of fifty Euro (EUR 50) each, fully paid up.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le quinze avril.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MURCIACO S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 31 octobre 2001, inscrite au R. C. sous le numéro B 84.518, et publié au numéro 339, page 19136 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire à la résidence de Luxembourg le 18 décembre 2001 et en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été encore ultérieurement modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire à la résidence de Luxembourg le 9 janvier 2002 et en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), désignant comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- l. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les 117.000 (cent dix-sept mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Décision d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent soixante-deux mille (162.000) Euro pour le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent cinquante mille (5.850.000) Euro au montant de six millions douze mille (6.012.000) Euro par la création et l'émission de trois mille deux cent quarante (3.240) actions nouvelles.
- 2) Constatation de la renonciation de certains actionnaires à leurs droits de souscription préférentiels concernant l'augmentation du capital souscrit.
 - 3) Souscription et libération des nouvelles actions par des apports en numéraire.
- 4) Modification de l'article 5, paragraphe premier des statuts relatifs au capital social de la société afin de refléter la présente décision, lequel sera rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à la somme de six millions douze mille (6.012.000) Euro, divisé en cent vingt mille deux cent quarante (120.240) actions ordinaires avec une valeur nominale de cinquante (50) Euro, chacune, entièrement libéré.»

5) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité, en accord avec l'article 16.2 des statuts de la Société:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent soixante-deux mille (162.000) Euro pour le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent cinquante mille (5.850.000) Euro au montant de six millions douze mille (6.012.000) Euro par la création et l'émission de trois mille deux cent quarante (3.240) actions nouvelles.

Deuxième résolution

Il est constaté par l'assemblée que les actionnaires existants renoncent à leurs droits de souscription préférentiels concernant l'augmentation du capital souscrit.

Troisième résolution

Les actionnaires enregistrent la souscription et la libération des trois mille deux cent quarante (3.240) actions nouvelles:

1. PAI EUROPE III A FCPR

Ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 11 avril 2002,

lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de la Société, souscrire au nom du mandant PAI EUROPE III A FCPR quatre-vingt-onze (91) actions nouvelles pour un montant total de quatre mille cinq cent cinquante (4.550) Euro et les libérer moyennant apport en espèces.

2. PAI EUROPE III B FCPR

Ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 11 avril 2002,

lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de la Société, souscrire au nom du mandant PAI EUROPE III B FCPR mille six cent deux (1.602) actions nouvelles pour un montant total de quatre-vingt mille cent (80.100) Euro et les libérer moyennant apport en espèces.

3. PAI EUROPE III C FCPR

Ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 11 avril 2002,

lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de la Société, souscrire au nom du mandant PAT EUROPE III C FCPR mille deux cent quarante-trois (1.243) actions nouvelles pour un montant total de soixante-deux mille cent cinquante (62.150) Euro et les libérer moyennant apport en espèces.

4. PAI EUROPE III D FCPR

Ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 11 avril 2002,

lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de la Société, souscrire au nom du mandant PAI EUROPE III D FCPR deux cent septante-quatre (274) actions nouvelles pour un montant total de treize mille sept cents (13.700) Euro et les libérer moyennant apport en espèces.

5. PAI EUROPE III D2 FCPR

Ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 11 avril 2002,

lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de la Société, souscrire au nom du mandant PAI EUROPE III D2 FCPR trente (30) actions nouvelles pour un montant total de mille cinq cents (1.500) Euro et les libérer moyennant apport en espèces.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts relatif au capital social afin de refléter la décision prise dans la première résolution, lequel sera rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à la somme de six millions douze mille (6.012.000) Euro, divisé en cent vingt mille deux cent quarante (120.240) actions ordinaires avec une valeur nominale de cinquante (50) Euro, chacune, entièrement libéré.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 12CS, fol. 61, case 7. – Reçu 1.620 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

J. Elvinger.

(35183/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

MURCIACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.518.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002. (35184/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ProLogis UK XXXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.439.

Pursuant to a share purchase agreement dated April 22, 2002 five hundred shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis EUROPEAN FINANCE III, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE II, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

May 6, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by Peter Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35112/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II. R. C. Luxembourg B 21.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 7 mai 2002 Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002:

- de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros avec effet au 1er janvier 2002.
- d'augmenter le capital social de deux cent douze euro quatre-vingt-quinze eurocents (EUR 212,95), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros cinq eurocents (EUR 495.787,05) à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 496.000,-) par incorporation des résultats reportés.
 - d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.
 - d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 496.000,-). Il est représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, entièrement libérées».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL LACQUERS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35113/780/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

LULUBI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 41.710.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 avril 2002

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Schmitz en tant qu'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Luc Hansen, demeurant à Luxembourg.

La société AUDIEX S.A., Luxembourg est nommée commissaire de surveillance en remplacement de Monsieur Marc Lamesch.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

LULUBI HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35208/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

INTEREUROPEAN FINANCE & ENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 66.422.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2002

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide également:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.
- de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.
- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 3, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 567, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35115/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ECO-ECO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.259.

DISSOLUTION

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 26 avril 2002 que:

- la société ECO-ECO S.A. a été dissoute (voté à l'unanimité par l'Assemblée représentant 76% du capital;)
- tout l'actif et le passif ont été attribué à Monsieur Zeljo Zovko, Teichstrasse 4, D-66978 Leimen/Pfalz qui sera personnellement tenu de toutes les dettes à charge de la société;
 - les livres et documents de la société seront conservés pendant le délai légal à D-66978 Leimen/Pfalz, Teichstrasse 4;
- décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour les exercices 2000, 2001 et 2002.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

ECO-ECO S.A.

Signature

Z. Zovko

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35118/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

KARAT, GmbH, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 13.500,-.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 80.634.

Le bilan et l'annexe du 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 567, fol. 97, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Signature.

(35213/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

SUD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand two, on the fifteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, British Virgin Islands;
 - 2.- Mr Gérard Becquer, chartered accountant, residing at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch;

Both of them hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The party sub 1.- acting as founder and the party sub 2.- acting as subscriber of the Company.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered Office, Purpose

- **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name SUD FINANCE S.A.
- Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.
 - Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand euros), represented by 7,200 (seven thousand and two hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The authorized capital is set at EUR 300,000.- (three hundred thousand euros), which shall be represented by 12,000 (twelve thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the share-holders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, from now and during a period ending on April 15, 2007, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunimications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.
 - Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholder's Meetings

- **Art. 10.** The annual General Meeting is held on the third Tuesday in the month of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.
- Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.
- Art. 12. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business Year, Allocation of profits

- Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.
- Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2002.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:	
1 WATERSIDE FINANCIAL LIMITED, prenamed, seven thousand one hundred ninety-nine shares	7.199
2 Gérard Becquer, prenamed, one share	
Total: seven thousand and two hundred	7 200

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand euros) is as now at the disposal of the Company SUD FINANCE S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about three thousand eight hundred fifty euros.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution:

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution:

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Gérard Becquer, chartered accountant, residing at L1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
- 2.- Mrs Noëlla Antoine, employee, residing at L-1471 Luxembourg 398, route d'Esch.
- 3.- Mr Xavier Pauwels, employee, residing at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements as at December 31, 2002.

Third resolution:

Is elected as auditor:

FIDUCIAIRE BILLON, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2002.

Fourth resolution:

The address of the Company is fixed at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, lles Vierges Britanniques;
 - 2.- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch;

Tous deux ici représentés par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Le comparant sub 1.- agissant comme fondateur et le comparant sub 2.- agissant comme souscripteur de la Société. Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

- Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SUD FINANCE S.A.
- Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille euros), représenté par 7.200 (sept mille deux cents) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) qui sera représenté par 12.000 (douze mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès à présent, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par telefax, cable, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée Générale

- Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 13. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.
- Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2002.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1 WATERSIDE FINANCIAL LIMITED, prédésignée: sept mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions	7.199
2 Gérard Becquer, prédésigné: une action	1

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille huit cent cinquante euros

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
- 2.- Madame Noëlla Antoine, employée, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
- 3.- Monsieur Xavier Pauwels, employé, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Troisième résolution:

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE BILLON, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution:

L'adresse de la Société est fixée à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 12CS, fol. 61, case 5. – Reçu 1.800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

J. Elvinger.

(35123/211/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

LEXICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 64.359.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2002

- L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.
- L'Assemblée accepte la démission de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson de son poste d'administrateur avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat au 6 mai 2002.
- L'Assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercie 1998.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en LUF.
- de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social et du capital autorisé.
- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 3, alinéa 1 et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale chacune.

Le capital autorisé est fixé à six cent dix neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un cents (EUR 649.733,81), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans valeur nominale chacune.»

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 567, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35116/595/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 75.906.

Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 29 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV

L'agent domiciliataire

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Signatures

(35119/025/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

EXXONNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.886.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour EXXONNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Le domiciliataire

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Signatures

(35120/025/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ING LPFE SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ING LPFE SOPARFI B, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II,

represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given April 26, 2002.

This proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above staffed capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Art.1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilitée limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of ING LPFE SOPARFI A, S.à r.l.

Art. 3. Object

The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art.6. Capital

The capital is set at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares of a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners. If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Special majority matters

The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.

Art. 16. Powers

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 17. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners

20.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 24. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 25. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Maître Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of ING LPFE SOPARFI B, S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the thirteen (13) newly issued shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2002. The first annual general meeting will thus be held in the year 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

- 1. The number of managers is set at two (2), and the following managers are elected for an unlimited duration:
- 1. Mr Herman I.I. Moors, company director, residing in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;
- 2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
 - 2. The address of the registered office of the Company is set at L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

ING LPFE SOPARFI B, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2002.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation. Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de ING LPFE SOPARFI A, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000.-), représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Majorités spéciales

Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de filiales sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour cents (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 17. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 25. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Maître Marc Loesch, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de la société comparante, ING LPFE SOPARFI B, S.à r.l., en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société treize (13) parts sociales nouvellement crées d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en espèces la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en espèces a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cent cinquante euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le dernier jour de décembre 2002. La première assemblée générale annuelle se tiendra par conséquent en 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée.
- 1. Mr Herman J.J. Moors, directeur de sociétés, demeurant à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;
- 2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
 - 2. L'adresse du siège social est fixée à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2002, vol. 867, fol. 88, case 5. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2002. J.J. Wagner.

(35127/239/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

MADE 56, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

STATUTS

En date du 1er septembre 1995 les soussignés:

- 1. M. Vincent Debbaut, ingénieur-conseil, demeurant à Strassen.
- 2. M. Darwin Martinis, associé-gérant, demeurant à Luxembourg,

conviennent de constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations de caractère commercial, la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ou louer.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles. de porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination MADE 56.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers,

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées. En rémunération de leurs apports respectifs, les cent parts sociales sont attribuées aux apportants comme suit:

1. M. Debbaut, préqualifié	49 parts
2. M. Martinis, préqualifié	51 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Art. 7. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou les associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

- **Art. 9.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- Art. 10. Chaque associé est aussi gérant de la société. Les gérants administrent et engagent conjointement la société en toutes circonstances.
- **Art. 11.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de constitution et qui finit le 31 décembre.
- Art. 12. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.
- **Art. 13.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution les comparants se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1. La société est gérée et administrée conjointement par M. Vincent Debbaut et M. Darwin Martinis, préqualifiés. La société se trouve engagée pour des montants inférieurs à 50.000,- frs par la signature individuelle d'un des associés-gérants.
 - 2. Le siège est établi à 56, rue d'Athus, L-4710 Pétange.

V. Debbaut / D. Martinis.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 64, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35129/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

P & N CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 69.856.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

(35190/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

P & N CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 69.856.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

(35191/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

P & N CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 69.856.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

(35192/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

P & N CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 69.856.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 28 février 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 1998, 1999 et 2000 sont acceptés.

Les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000 sont approuvés.

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant plus de la moitié du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

P & N CONSULT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35193/780/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.

R. C. Luxembourg B 21.522.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

(35194/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.

R. C. Luxembourg B 21.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 7 mai 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés.

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL LACQUERS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35195/780/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

EUSIGN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.028.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 11 mars 2002 à Luxembourg II résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001;
 - l'assemblée générale a pris acte de la situation intermédiaire de liquidation de la Société.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

Pour EUSIGN

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 34, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35242/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

EUSIGN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 75.028.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour EUSIGN S.A. (en liquidation)

Signature

(35243/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

IMMOBEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an deux mille deux, le deux mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1) Nuno Ricardo Serafim Da Cruz, étudiant, demeurant à L-4381 Ehlerange, 4, rue de Mondercange;
- 2) Licinio Serafim Da Cruz, agent immobilier, demeurant à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

- Art. 1er. La société prend la dénomination de IMMOBEST, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.
- Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion, le marketing, la mise en valeur, ainsi que l'administration et l'exploitation sous toutes formes quelconques d'immeubles de toutes natures;
- les conseils, avis et expertises en matière immobilière; la prise de participations mobilières en toutes sociétés immobilières, commerciales, financières et industrielles.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, industrielles ou qui sont de nature à favoriser la réalisation de l'objet social ou se rattachant directement ou indirectement à celui-ci.

Elle pourra se livrer tant pour son propre compte que pour le compte de tiers à toutes activités énumérés ci-dessus. Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés nationales ou étrangères ayant un but analogue, similaire ou connexe à son objet.

- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de dix (10,-) euros chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 2) Licinio Serafim Da Cruz, agent immobilier, demeurant à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer, cent 124 vingt-quatre parts sociales

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents (700,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Licinio Serafim Da Cruz, agent immobilier, demeurant à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Serafim Da Cruz, Serafim Da Cruz et Molitor.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 mai 2002.

F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2002, vol. 867, fol. 90, case 4. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

(35130/223/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 43.545.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2002

Les associés de la société ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en euros à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le capital social de LUF 500.000,- est donc converti de la façon suivante:

- Conversion (40,3399).....

EUR 12.394,68

Le capital social de EUR 12.394,68 est représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35225/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

UNITRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 15.943.

....

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1999

L'Assemblée nomme comme administrateur Madame Rossana Keck, administrateur de sociétés, demeurant à F-Fillières, en remplacement de Mademoiselle Alessandra Chiarcos.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNITRANS S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35201/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

WESTERNGEM HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire. H. R. Luxemburg B 7.166.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2002

Die Generalversammlung ernennt zum Ausfsichtskommissar PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg anstelle von MONTBRUN REVISION, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

WESTERNGEM HOLDING S.A.

Unterschrift

Ein Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35203/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

UNION SPORTIVE LIMPERTSBERG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 6, rue Jos. Hansen.

STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur Edy Erpelding, employé privé, né le 14 décembre 1970 à Aves (Portugal), demeurant 49, route de Luxembourg à L-8140 Bridel

Monsieur Nico Hoffmann, fonctionnaire communal, né le 19 avril 1951 à Luxembourg, demeurant 19, rue Michel Engels à L-1465 Luxembourg

Monsieur René Meyer, employé privé, né le 26 novembre 1950 à Esch-sur-Alzette, demeurant 6, rue Jos. Hansen à L-1716 Luxembourg

tous de nationalité luxembourgeoise, et toutes les personnes qui seront reçues ultérieurement comme membres, il est formé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Titre I. Dénomination - Objet social - Siège et durée

- **Art. 1.** L'association est dénommée UNION SPORTIVE LIMPERTSBERG. L'association se réserve le droit d'ajouter pour la désignation du club sportif tout autre nom à la dénomination de l'association.
- Art. 2. L'association a pour but d'organiser et de propager le jeu du basket-ball, tel qu'il est défini dans les statuts de la FEDERATION INTERNATIONALE DE BASKETBALL (FIBA) et de promouvoir l'éducation physique et le sport en général.

L'association a comme objectif de s'affilier à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE BASKETBALL (FLBB).

- **Art. 3.** L'association réalise son objet par l'organisation, la création, la gestion, l'entretien et la direction de toute oeuvre poursuivant le même but. Elle peut prêter tout concours et s'intéresser à toute oeuvre nationale ou internationale, ayant un objectif identique ou analogue au sien.
 - Art. 4. Elle peut louer et acquérir des immeubles et du matériel pour remplir son objet social.
 - Art. 5. Elle est politiquement et religieusement indépendante.
 - Art. 6. Elle est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Les associés

- Art. 7. Le nombre des associés est illimité sans pouvoir être inférieur à 3.
- Art. 8. L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires
- Art. 9. Toute personne désirant devenir membre actif devra introduire une demande d'admission écrite qui est subordonnée à l'agrégation du conseil d'administration. Toute demande d'agréation d'un candidat en dessous de 18 ans doit contenir l'assentiment écrit de ses tuteurs légaux. Le conseil d'administration, après examen de la demande, décidera de l'admission du candidat. Le rejet de la demande n'a pas besoin d'être motivé.
- **Art. 10.** Est considéré comme membre actif, tout membre affilié à la F.L.B.B. en tant que joueur, arbitre ou officiel, tout membre du conseil d'administration ainsi que chaque personne à laquelle les présents statuts confèrent expressément cette qualité.

Chaque membre actif devra verser une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale. La cotisation pour les membres actifs pourra être différente de celle pour les membres honoraires. La cotisation annuelle ne pourra pas être supérieure à 200 EUR.

- **Art. 11.** Est considéré comme membre honoraire, toute personne ayant payé une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation ne pourra pas être supérieur à 200 EUR.
 - Art. 12. La qualité de membre de l'association se perd:
 - a) par la démission expresse adressée par écrit au conseil d'administration;
- b) par la démission tacite. Est réputé constituer une démission tacite le fait de ne pas avoir payé la cotisation avant le 15 juin de l'exercice en cours;
 - c) par le décès du membre;
- d) par l'exclusion du membre en question. L'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents et après avoir entendu l'intéressé. Un membre ne peut être exclu que pour manquement grave aux statuts ou à l'objet social, ou pour des activités ayant nui à l'association ou à sa réputation.
- Art. 13. La démission des membres doit être adressée par écrit au conseil d'administration. Elle ne peut être acceptée que si le membre a liquidé toutes les dettes contractées auprès de l'association et de la FLBB. L'acceptation ou le refus de la démission sont décidés par le conseil d'administration. La décision du conseil d'administration n'a pas besoin d'être motivée.
- **Art. 14.** L'exclusion des membres pourra être prononcée provisoirement par le conseil d'administration dans les cas suivants:
 - a) pour le non paiement des cotisations ou dettes après mise en garde;
 - b) pour infractions graves aux règlements et statuts, après avoir entendu le membre en cause;
 - c) pour agissements contraires aux intérêts de l'association, après avoir entendu le membre en cause.

Pour tout autre motif, elle ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité de deux tiers.

Un membre à l'égard duquel une exclusion temporaire a été prononcée par le conseil d'administration, peut adresser un recours à l'assemblée générale. Le point devra alors figurer à l'ordre du jour. Après avoir entendu les parties intéressées, l'assemblée générale statuera en dernière instance sur l'exclusion. Les décisions de l'assemblée générale sont sans appel.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social ou les cotisations versées.

Titre III. L'assemblée générale

- Art. 15. L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an, et ce, dans les deux mois suivant la fin de l'année comptable.
- **Art. 16.** La date, l'heure, l'endrioit ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale sont portés à la connaissance des membres actifs, soit par envoi postal, soit par publication dans la presse écrite, au moins huit jours à l'avance.
- Art. 17. Les décisions de l'assemblée générale sont souveraines. Elles sont prises à la majorité des suffrages et en principe à main levée. Le vote sera secret lorsque dix pour cent au moins des membres actifs présents le demandent. Ont seuls le droit de vote les membres actifs qui ont atteint l'âge de 16 ans accomplis. Les autres membres n'ont qu'une voix consultative.

Chaque membre actif pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre actif qui devra dans ce cas produire une procuration écrite de la part du membre actif empêché. Aucun membre actif ne pourra être porteur de plus de deux procurations.

Les résolutions qui sont prises en dehors de l'ordre du jour doivent être prises à la majorité absolue des voix des membres actifs présents.

Les propositions de candidatures pour le conseil d'administration doivent parvenir au secrétaire au plus tard un jour avant l'assemblée générale.

L'assemblée générale doit délibérer sur les points suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- rapport d'activité de l'exercice écoulé;
- rapport sur la situation financière de l'association;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution de l'association.

Art.18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment soit à la demande du conseil d'administration, soit à la demande écrite d'au moins un cinquième des membres actifs ayant le droit de vote.

La convocation sera faite par le responsable du conseil d'administration exerçant les fonctions du secrétaire dans les mêmes conditions que pour l'assemblée générale ordinaire. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée endéans le mois.

Titre IV. Du conseil d'administration

- Art. 19. L'association est administrée et gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 24 membres au maximum.
- **Art. 20.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour une durée de deux (2) ans. Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre des postes vacants, le vote sera fait par acclamation.
 - Art. 21. Les candidats pour le conseil d'administration doivent être majeurs.
- **Art. 22.** Le conseil d'administration élit en son sein un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. En cas de réélection, ils pourront être redésignés.

Le président, les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier sont élus à la majorité absolue des voix. Si au premier tour de scrutin aucun candidat n'obtient la majorité requise, il sera procédé à un deuxième tour de vote au terme duquel sont élus les candidats ayant obtenu la majorité relative.

- **Art. 23.** Tant que le nombre maximum de 24 membres n'est pas atteint, le conseil d'administration peut coopter à la majorité des deux tiers un nouveau membre du conseil d'administration en cours d'exercice. Celui-ci a le droit de vote et son mandat expire à la première assemblée générale.
- **Art. 24.** Le conseil d'administration est en nombre, si après convocation par le secrétaire, au moins un tiers des membres est présent. Il se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Il décide à la majorité des voix, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée. En cas de partage des voix, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

- **Art. 25.** Le conseil d'administration a tous les pouvoirs de gestion et de disposition nécessaires à la réalisation de l'objet social, qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou la loi.
- **Art. 26.** Le président représente officiellement l'association et en dirige les travaux. Il préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales.
- **Art. 27.** En cas d'empêchement du président, le premier vice-président le remplace dans ses fonctions. En cas d'empêchement du premier vice-président, il revient au second vice-président d'assumer leurs fonctions.
 - Art. 28. L'association est engagée par la signature conjointe du président et du secrétaire.

- Art. 29. L'année comptable commence le 16 juin et se termine le 15 juin; toutefois le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 15 juin 2003.
- **Art. 30.** Les opérations comptables et financières de l'association sont contrôlées une fois par an par des réviseurs de caisse, nommés annuellement par l'assemblée générale. Le conseil d'administration a le droit de se faire soumettre à tout moment la situation financière.
- Art. 31. Le conseil d'administration pourra se faire conseiller et se faire assister dans ses travaux par toute commission ou comité qui lui semblera utile de créer. Ces commissions ou comités seront présidées par un membre du conseil d'administration qui fera rapport à ce dernier des travaux de la commission ou du comité qu'il préside. Ces commissions ou comités pourront s'entourer de l'avis et de la collaboration de toute personne physique ou morale, membre ou non de l'association.

Titre V. Modification des statuts

Art. 32. Une modification ne peut être apportée aux statuts qu'à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée doit réunir les deux tiers des membres actifs. Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres associés présents. Mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

La modification des statuts doit figurer clairement à l'ordre du jour tel qu'il est présenté dans la convocation écrite. Les modifications devront être mises à la disposition de tout membre qui demande à en prendre connaissance. En tout cas, les modifications proposées devront être à la disposition des membres de l'association chez le secrétaire général.

Titre VI. Dissolution de l'association

Art. 33. La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin, et conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. Cette assemblée doit réunir les deux tiers des membres actifs et réunir les suffrages des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution l'affectation des biens reviendra à une oeuvre de bienfaisance à Luxembourg.

Titre VII. Divers

Art. 34. Pour toute question, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Le premier conseil d'administration aura la composition suivante:

Président: Monsieur Edy Erpelding Secrétaire: Monsieur Nico Hoffmann Trésorier: Monsieur René Meyer Fait à Luxembourg, le 6 mai 2002

Signatures des membres constituant l'Association sans but lucratif UNION SPORTIVE LIMPERTSBERG, A.s.b.l.

E. Erpelding / N. Hoffmann / R. Meyer

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 567, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(35122/999/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

ALFAED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 78.688.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2002

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Maurice Haupert et de Monsieur Claude Schmitz en tant qu'administrateurs et nomme Monsieur Luc Hansen et Monsieur John Seil, administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2006.

AUDIEX S.A., Luxembourg est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2006.

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 11, boulevard de la Foire au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2002.

ALFAED HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35205/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

PROMOSCENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

STATUTS

L'an deux mille deux. Le trente avril.

Par-devant Maître Francis Kesseler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- La société PROMOSCENTS OF FLORIDA L.C., établie et ayant son siège au 100 N. Biscayne Boulevard, Suite 2904, Miami, Florida 33132, USA, ici représentée par Julien Lepretre, administrateur de société, demeurant à F-80260 Molliens au Bois, 23, rue Neuve, agissant en sa qualité de directeur de la société.
- 2.- La société NDS NEW DEVELOPMENT & SERVICES L.C., établie et ayant son siège au 400 North St Paul, Dallas, Texas 75201 USA, ici représentée par Monsieur Marc Roger, administrateur de société, demeurant à F-92200 Neuilly-Sur-Seine, 149, avenue Charles de Gaulle, agissant en sa qualité de directeur de la société;
- 3.- La société SPARX S.A., établie et ayant son siège à L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges, ici représentée par Monsieur Jean-Marc Zambon, administrateur de société, demeurant à F-60330 Le Plessis Belleville, 5, avenue Georges Bataille, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de:

PROMOSCENTS HOLDING S.A.

- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.
 - Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.
- **Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous les titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement et indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2002.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2003.

- Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société PROMOSCENTS OF FLORIDA L.C., préqualifiée, deux cent dix-sept actions	217
- La société NDS NEW DEVELOPMENT & SERVICES L.C., préqualifiée, quarante trois actions	43
- La société SPARX S.A., préqualifiée, cinquante actions	50
Total: trois cents dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cent euros (1.300,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Julien Lepretre, administrateur de société, demeurant à F-80260 Molliens-au-Bois, 23, rue Neuve;
- b) La société SPARX S.A., établie et ayant son siège à L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges;
- c) Monsieur Marc Roger, administrateur de société, demeurant à F-92200 Neuilly-Sur-Seine, 149, avenue Charles de Gaulle:
- d) La société PROMOSCENTS OF FLORIDA L.C., établie et ayant son siège au 100 N. Biscayne Boulevard, Suite 2904, Miami, Florida 33132, USA.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

MC CONSULTING, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2007.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable tous les 6 ans.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Les quatre administrateurs prénommés se réunissent en conseil et prennent la décision suivante:

Monsieur Julien Lepretre, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Lepretre, M. Roger, J. Zambon, Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2002, vol. 876, fol. 99, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2002.

F. Kesseler.

(35128/219/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 36.510.

_

EXTRAIT

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 19 novembre 2001, le capital social de la Société a été converti en Euro et augmenté par incorporation des réserves et converti de francs luxembourgeois en euro avec effet au 30 novembre 2001.

En conséquence l'article 5 des statuts a reçu la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, libéré à concurrence de six millions quatre cent dix-huit mille six cent cinquante-six euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 6.418.656,96).»

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Poux extrait

BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.

(35261/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 36.510.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle du 22 mars 2002, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement des mandats des personnes citées ci-après comme administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire
- Monsieur Joe Debbané, Président du Conseil d'Administration, docteur en sciences économiques, directeur de banque, demeurant au 2, rue Massot, CH-1211 Genève 12, président du conseil;
 - Monsieur Raymond Audi, directeur de banque, demeurant au 2, rue Massot, CH-1211 Genève 12;
 - Monsieur Marc Audi, directeur de banque, demeurant au 2, rue Massot, CH-1211 Genève 12;
 - Monsieur Yves Prussen, docteur en droit, demeurant au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Béchara Issa, directeur de banque, demeurant au 22, rue Michel Rodange, L-8034 Strassen, administrateur-délégué.

2. EMPLOI DU RESULTAT

Affectation à la réserve légale	19.822,36
Affectation aux autres réserves	376.624,77
Bénéfice net de l'année 2001	396.447,13

Luxembourg, le 10 mai 2002.

BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35262/260/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 36.510.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

(35263/260/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

THE BIG EAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 71.340.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 décembre 2001

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 28 décembre 2001, des Messieurs Alessandro Jelmoni, Mario lacopini et Eliseo Graziani de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Gianguido Caligaris, administrateur de sociétés, demeurant Via Motta 25, CH-6850 Mendrisio;
- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 28 décembre 2001, du Commissaire aux Comptes HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide également de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE BIG EAGLE S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35200/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

CAPRICORNO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 41.505.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 avril 2002

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Schmitz en tant qu'administrateur et nomme Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, administrateur. Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs restants, à savoir Monsieur Aldo Malacrida et Monsieur Edmond Ries, lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

AUDIEX S.A., Luxembourg est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

L'Assemblée transfère le siège de la société du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

CAPRICORNO HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35206/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange